



ASSOCIATION DE GESTION  
AGREEE DES PAYS DE L'ADOUR

## BULLETIN D'ADHÉSION

Adhésion enregistrée

Le : \_ \_ \_ \_ \_

No :

Mme Mr NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

- Adhésion à titre individuel  
 Adhésion au nom d'un groupement

Nom des Associés :

- SCP       SDF       EURL      AUTRE

### ■ ADRESSES

Professionnelle :

Personnelle :



Tel:



Portable:



Fax:

@ Email:

### ■ RÉGIME D'IMPOSITION

- Déclaration contrôlée      Montant TTC des recettes du précédent exercice :  
 Micro BNC       Auto-entrepreneur

### ■ TVA

- Assujetti       Non Assujetti       Franchise de TVA

### ■ ACTIVITÉ

Activité précise :

Code NAF :

N° SIRET :

ROF :

Début d'Activité :

Adhésion demandée à l'AGAPA pour l'exercice du :      au : 31 / 12 /

Avez-vous précédemment adhéré à une Association de Gestion :       Oui       Non

Si oui, laquelle :

Pour la période du :      au :

### ■ EXPERT COMPTABLE (éventuellement)

Cabinet :

Nom de l'Expert Comptable :

Nom du collaborateur :

Tel:



Portable:



Fax:

@ Email:

## ■ ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Je soussigné(e)

NOM :

PRÉNOM :

Je reconnais avoir été régulièrement informé par les soins de l'Association des recommandations que je prends l'engagement de respecter ainsi que mon adhésion m'y fait obligation, sous peine d'exclusion.

### Bénéfices Non Commerciaux - non professionnels

Je déclare souscrire à l'engagement d'amélioration de la connaissance des revenus conformément à l'article 1649 quater F du code général des impôts. Je m'engage à respecter mon obligation de souscrire des déclarations sincères et complètes et à suivre les recommandations qui me seront formulées par l'association agréée.

### Bénéfices Non Commerciaux - professionnels

Je déclare souscrire sans réserve à l'engagement national pris vis-à-vis de Monsieur le Ministre délégué à l'Economie et aux Finances, au nom de ma profession.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 77-1520 du 31 décembre 1977 (J.O du 4/01/1978), art 371Y et art 371Q de l'annexe II du CGI, cet engagement implique les obligations suivantes :

- 1°) Tenue des documents prévus aux articles 99 et 101 bis du Code Général des Impôts, conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le ministre de l'Economie et des Finances : livre journal servi au jour le jour et présentant le détail des recettes et des dépenses professionnelles et registre des immobilisations et amortissements ainsi que toutes pièces justificatives.
- 2°) En ce qui concerne les recettes, mention sur ce document du détail des sommes reçues, de l'identité du client, du mode de règlement, et de la nature des prestations fournies et en tout état de cause, conformément aux dispositions réglementaires et lois en vigueur.
- 3°) Acceptation du règlement des honoraires par chèques libellés dans tous les cas à mon ordre et non endossement desdits chèques sauf remise directe à l'encaissement.
- 4°) Information des clients de ma qualité d'adhérent à une Association Agréée par l'affichage dans les locaux destinés à recevoir les clients et par reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients de la mention suivante :  
« Membre d'une Association Agréée par l'Administration Fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèques libellés à mon Nom ».
- 5°) Inscription, le cas échéant, sur les feuilles de maladie ou de soins conformément aux dispositions de l'Article 1994 du Code Général des Impôts et du décret n° 72-480 du 12 juin 1972, de l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.

## ■ RESPECT DES OBLIGATIONS FISCALES DE PAIEMENT

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposé par l'association. (<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>)

- Je déclare adhérer à l'Association de Gestion Agréée des Pays de l'Adour - AGAPA – créée au titre de la Loi du 29/12/76 et de ses textes d'application.
- Dans le cadre de la procédure EDI-TDFC, je donne mandat à l'AGAPA pour la télétransmission à la DGFIP des informations correspondant à mes obligations déclaratives – dans le cas où ce mandat n'aurait pas été déjà donné à mon expert-comptable.
- J'autorise l'AGAPA à utiliser les données extraites de ma déclaration professionnelle pour réaliser des statistiques des professions libérales.
- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts régissant le fonctionnement de l'association : je m'engage à en respecter les termes et à acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration.
- Je reconnais avoir été informé qu'en cas de manquements graves et répétés à ces recommandations, mon exclusion de l'Association pourra être prononcée dans les conditions fixées à l'article 8 du décret n° 77-1519 du 31 décembre 1977.

Mon adhésion se renouvellera d'année en année par tacite reconduction, sauf démission par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'association avant le 30 juin – ou exclusion.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature ( précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)